

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAUNA**

ID : 040-214000762-20161129-2016DEL35-DE

Envoyé en préfecture le 05/12/2016

Publié le 05/12/2016

Publié ou notifié le 05/12/2016

**SEANCE DU MARDI 29 NOVEMBRE 2016 à 19H30****N°2016DEL35**

Nombre de Conseiller en exercice : 11 Présents : 10 Votants : 10
Pour : 10 Contre : 00

L'an deux mille seize le vingt-neuf novembre à 19 h 30 le Conseil Municipal de la commune de Cauna dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M Daniel CARDONNE, Maire.

Date de convocation : 22/11/2016

Présents : MM DUCASSE André, DARRIBEAU Christelle, NOLIBOIS Christel, BATS Corinne, DUPRAT Danielle, LACOUR Philippe, SIMAO Serge, CLAVÉ Gilbert et GIRARDI Jean-Luc

Excusé : CHENAILLE Alain Secrétaire de séance : NOLIBOIS Christel

Objet. : DEFENSE DU SERVICE PUBLIC DE LA POSTE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat tripartite de présence postale territoriale pour 2017-2020 est en cours de discussion entre l'Etat, la poste et l'association des maires de France.

Le contrat prévoit de ne plus solliciter l'accord préalable du conseil municipal pour les transformations de bureau de poste. Seul l'accord préalable du maire serait sollicité.

Si cela était acté dans le contrat cela ouvrirait la voie à un grave recul de la démocratie locale, à une absence de débat démocratique dans les instances élues et à de nombreux conflits dans les territoires. Pire, l'accord préalable du maire lui-même ne serait plus sollicité dans plus de 2000 bureaux de poste, au profit d'une concertation renforcée vide de sens.

Le bureau de l'AMF sensible aux mobilisations des postiers, des élus, des usagers refuse de signer le contrat en l'état. Dans une société de plus en plus inhumaine, agressive, générant de nombreuses inégalités, nos concitoyens ont besoin de protections, de solidarités donc plus de services publics de qualité et de proximité.

C'est pourquoi, le conseil municipal :

- refuse le contrat de présence postale pour 2017-2020 tel qu'il est et en élaborer un autre tourné vers l'emploi, le développement des services publics, la démocratie, notamment l'accord préalable du maire et du conseil municipal avant toute fermeture,
- veut se battre partout, pied à pied, pour empêcher toute fermeture d'un bureau de poste. Objectif : zéro fermeture de poste !
- demande que les commissions départementales de présence postale et territoriale soient élargies aux associations d'usagers et organisations syndicales représentatives du personnel et qu'elles soient consultées sur l'ensemble des évolutions en cours au sein du réseau postal ou sur les



réorganisations de services qui impactent les conditions de travail et le service rendu aux usagers,

- souhaite agir pour augmenter sensiblement les ressources du fonds de péréquation en faveur du maintien et de la rénovation des bureaux de poste,
- souhaite agir pour maintenir et renforcer le maillage des services publics. Dans les territoires suburbains et ruraux, agir pour leur réimplantation avec une gestion démocratique et participative associant, directions, usagers élus et représentants des personnels tout en les dotant de moyens financiers et en personnels publics suffisants pour assurer l'entièreté de leurs missions ce qui implique un plan de création d'emplois et de formation.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus,
ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme, fait à CAUNA

Le Maire : Daniel CARDONNE